

Un amortisseur pour votre portefeuille

ZAPR – FNB BMO d’actions américaines avec tranche protégée couvert en dollars canadiens – avril
 ZJAN – FNB BMO d’actions américaines avec tranche protégée couvert en dollars canadiens – janvier
 ZOCT – FNB BMO d’actions américaines avec tranche protégée couvert en dollars canadiens – octobre

Nouveau FNB :
ZAPR



Du réconfort lorsque vous en avez le plus besoin

Voici les FNB avec tranche protégée BMO, une solution dynamique conçue pour répondre à des objectifs de placement précis. Les investisseurs peuvent réduire le risque lié aux actions au moyen de FNB avec tranche protégée, tout en maintenant un potentiel de croissance jusqu’à concurrence d’un plafond. Explorez la prochaine frontière des placements, où l’innovation rencontre les occasions.

Pourquoi choisir les FNB avec tranche protégée BMO

Un parcours plus tranquille

Votre parcours de placement n’a pas à être aussi mouvementé

Lorsqu’un portefeuille baisse, il peut s’écouler un certain temps avant qu’il ne se redresse. La voie vers une reprise peut causer de la frustration lorsque vous avez des objectifs financiers précis en tête. L’utilisation d’un portefeuille assorti d’une tranche protégée peut contribuer à atténuer ces pertes et peut potentiellement vous procurer plus de certitude dans le temps.

Tranche protégée intégrée

Protection contre les baisses

Les FNB avec tranche protégée vous aident à participer à la hausse jusqu’à une capitalisation ou un niveau prédéterminés, et si le FNB de référence sous-jacent baisse, vous disposez d’une zone de tranche protégée pour atténuer les pertes. En fait, vous échangez une partie de la hausse contre une protection accrue contre les baisses et vous bénéficiez d’une protection complète de -15 % si vous détenez le fonds depuis sa création et que vous l’achetez à la valeur liquidative de départ jusqu’à la fin de la période de résultat cible.

Dividendes

Comptez sur les dividendes

Lorsque le FNB de référence sous-jacent verse un dividende, celui-ci est versé directement aux porteurs de parts par l’entremise du FNB avec tranche protégée. Les dividendes ne sont pas assujettis à la protection contre les baisses ou au plafond du cours.

Structure du FNB

Une solution qui vous convient parfaitement

Offert dans une structure de FNB liquide, souple[†] et rentable*.

À qui s'adressent les FNB avec tranche protégée?

- **Investisseurs à la recherche d'une exposition aux actions assortie d'une certaine protection du capital**
- **Investisseurs réfractaires au risque** qui cherchent à réduire le risque de leur portefeuille d'actions et qui sont à l'aise avec le plafonnement des gains potentiels
- **Investisseurs qui approchent de la retraite ou qui sont déjà à la retraite¹.** Lorsque les investisseurs en sont à la phase de décaissement, les FNB avec tranche protégée peuvent leur donner l'occasion de participer à la hausse des marchés sans subir les baisses complètes du marché. Comme toujours, il est préférable, en toute circonstance, d'obtenir l'avis de professionnels.
- **Investisseurs qui détiennent des liquidités** et qui cherchent à investir dans des actions peuvent avoir recours à des FNB avec tranche protégée pour atténuer certains risques de baisse associés aux placements en actions

Fonctionnement

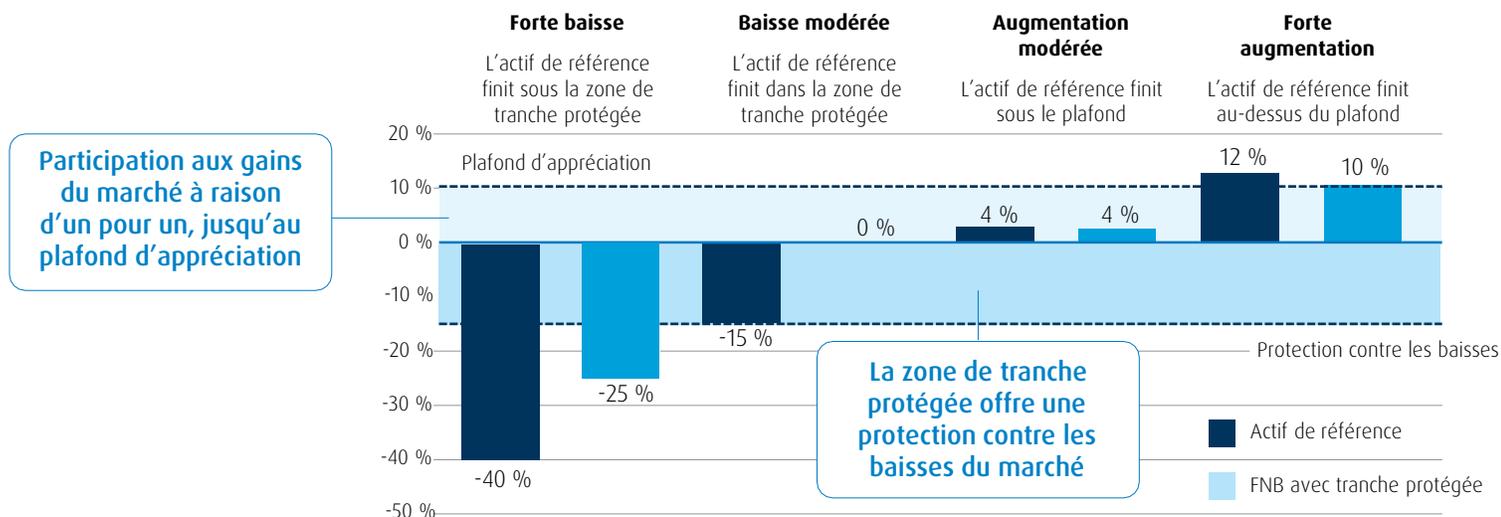
On peut comparer un FNB avec tranche protégée à une bicyclette avec amortisseurs. Dans votre parcours de placement, si le marché devient « cahoteux », le FNB avec tranche protégée peut vous aider à « absorber les chocs » en protégeant votre investissement (zone de tranche protégée). Face aux fluctuations du marché, le FNB avec tranche protégée peut absorber les pertes initiales dans sa zone de tranche protégée, ce qui assure à l'investisseur un parcours potentiellement plus tranquille. Les FNB avec tranche protégée constituent une innovation importante, car ils combinent la protection contre les baisses à l'exposition aux gains de placement (jusqu'à concurrence d'un plafond) et visent à offrir aux investisseurs une expérience de placement contrôlée².

La zone de tranche protégée et le plafond de participation au marché sont établis au début de la période de résultat cible et ne s'appliquent qu'à la fin de la période de résultat cible précisée. Les investisseurs qui négocient des FNB au cours de la période pourraient profiter d'un certain nombre d'avantages du produit, mais ils peuvent obtenir un rendement différent des zones de tranche protégée et du plafond d'appréciation annoncés.



Scénarios de résultats potentiels : du jour 1 au jour 365

Les corrections du marché boursier peuvent parfois être imprévisibles. Les FNB avec tranche protégée peuvent accroître la prévisibilité de votre portefeuille et permettre d'absorber les chocs, car la zone de tranche protégée et le plafond d'appréciation sont prédéterminés pour leur période de résultat cible. Dans ce graphique, nous illustrons un exemple de ce à quoi les investisseurs peuvent s'attendre dans différents scénarios de marché si un FNB avec tranche protégée est acheté au début de la période de résultat cible et déteu jusqu'à la fin de celle-ci.



À titre indicatif seulement, en prenant un taux de 10 % comme exemple.

Le plafond d'appréciation actuel est de 10,5 % pour le ZOCT, de 9 % pour le ZJAN et 10 % pour le ZAPR.

Aperçu des FNB BMO avec tranche protégée

Symbole	Actif de référence	RFG estimatif [*]	Frais de gestion	Zone de tranche protégée	Plafond d'appréciation	Période de résultat	Fréquence des distributions	Réinitialisation annuelle de la zone de tranche protégée ou du plafond d'appréciation
ZAPR	ZUE	0,73 %	0,65 %	15 %	10 %	12 mois	Chaque trimestre	Avril
ZJAN	ZUE	0,73 %	0,65 %	15 %	9 %	12 mois	Chaque trimestre	Janvier
ZOCT	ZUE	0,73 %	0,65 %	15 %	10,5 %	12 mois	Chaque trimestre	Octobre

* Puisque les FNB ont moins d'un an d'existence, le ratio des frais de gestion (RFG) réel ne sera pas connu avant la publication des états financiers du Fonds pour l'exercice en cours. Le RFG estimatif n'est qu'une estimation des coûts anticipés du Fonds d'ici la fin de l'exercice complet et n'est pas garanti.

FNB de référence :	FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (symbole : ZUE)
Période du résultat :	12 mois
Dividendes :	Participe aux dividendes sur les actions sous-jacentes
Participation aux hausses :	Participation au rendement du cours à raison d'un pour un, jusqu'à concurrence d'un plafond
Protection contre les pertes :	Le FNB cherche à se protéger contre les pertes grâce à la zone de tranche protégée
Liquidité :	Liquidité intrajournalière
Cote de risque:^{**}	Moyenne

Le [site Web des FNB BMO](#) fournit des renseignements importants sur le FNB (y compris les dates de début et de fin de la période de résultat cible, les plafonds d'appréciation et les zones de tranche protégée ainsi que des renseignements sur les résultats potentiels du FNB sur une base quotidienne.

** On entend par « risque » l'incertitude d'obtenir un rendement et la possibilité d'essuyer une perte en capital sur son placement.



Fonds négociables en bourse



Pour en savoir plus sur les FNB à résultat structuré, veuillez cliquer sur le lien suivant : [FAQ sur les FNB à résultat structuré](#)

¹ Risque lié à la séquence des rendements : Lors de la retraite et de la phase de décaissement, une mauvaise séquence de rendements peut avoir une incidence sur le revenu de retraite et aussi une incidence négative sur les délais de récupération après des périodes de forte baisse du marché.

² Les produits de résultats structurés visent l'atteinte d'un résultat défini s'ils sont conservés jusqu'à la période de résultat cible.

Les FNB BMO avec tranche protégée visent à procurer un revenu et une plus-value qui correspondent au rendement d'un indice de référence jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais, les dépenses et les impôts), tout en offrant une protection contre la première tranche de 15 % (avant les frais, les dépenses et les impôts) d'une baisse de l'indice de référence sur une période d'environ un an, à compter du premier jour ouvrable de la période de résultat.

La présente communication constitue une source générale d'information. Elle n'est pas conçue comme une source de conseils en placement ou en fiscalité et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation de chaque investisseur. Il est recommandé aux particuliers de demander l'avis de professionnels compétents au sujet d'un placement précis. Les investisseurs ne peuvent pas investir directement dans un indice. Tout énoncé qui repose nécessairement sur des événements futurs peut être une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de rendement. Elles comportent des risques, des éléments d'incertitude et des hypothèses. Bien que ces déclarations soient fondées sur des hypothèses considérées comme raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels ne seront pas sensiblement différents des résultats attendus. L'investisseur est prié de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Concernant les déclarations prospectives, l'investisseur doit examiner attentivement les éléments de risque décrits dans la version la plus récente du prospectus. Un investisseur qui achète des parts d'un FNB à résultat structuré autrement qu'à la valeur liquidative de départ le premier jour d'une période de résultat cible et/ou qui vend des parts d'un FNB à résultat structuré avant la fin d'une période de résultat cible peut obtenir des résultats très différents des résultats cibles recherchés par le FNB à résultat structuré pour cette période de résultat cible. Le plafond et, s'il y a lieu, la zone de tranche protégée sont des niveaux fixes qui sont calculés par rapport au cours du marché du FNB de référence pertinent et à la valeur liquidative d'un FNB à résultat structuré (telle que définie aux présentes) au début de chaque période de résultat cible. Étant donné que le cours du marché du FNB de référence et la valeur liquidative du FNB à résultat structuré concerné changeront au cours de la période de résultat cible, un investisseur qui acquiert des parts d'un FNB à résultat structuré après le début d'une période de résultat cible aura probablement un potentiel de rendement différent de celui d'un investisseur qui a acheté des parts d'un FNB à résultat structuré au début de la période de résultat cible. En effet, bien que le plafond et, s'il y a lieu, la zone de tranche protégée pour la période de résultat cible soient des niveaux fixes qui restent constants tout au long de la période de résultat cible, un investisseur qui achète des parts d'un FNB à résultat structuré à leur valeur marchande pendant la période de résultat cible achètera probablement des parts d'un FNB à résultat structuré à un prix du marché différent de la valeur liquidative du FNB à résultat structuré au début de la période de résultat cible (c.-à-d. la valeur liquidative référencée par le plafond et, s'il y a lieu, la zone de tranche protégée). De plus, le cours du marché du FNB de référence pertinent sera probablement différent du cours de ce FNB de référence au début de la période de résultat cible. Pour atteindre les résultats cibles recherchés par un FNB à résultat structuré pour une période de résultat cible, l'investisseur doit détenir des parts du FNB à résultat structuré pendant l'ensemble de cette période de résultat cible. S&P 500® est une marque de commerce déposée de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »). Cette marque de commerce a été octroyée sous licence par S&P Dow Jones LLC et a fait l'objet d'une sous-licence octroyée à BMO Gestion d'actifs inc. en rapport avec les FNB BMO mentionnés ci-dessus. S&P Dow Jones LLC, S&P et leurs sociétés affiliées respectives ne recommandent pas ces FNB BMO, pas plus qu'elles ne les appuient, n'en vendent les parts ou n'en font la promotion. Elles ne font en outre aucune déclaration quant à l'opportunité d'effectuer des opérations ou un placement dans ce ou ces FNB BMO. Les placements dans des fonds négociés en bourse peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'Aperçu du FNB ou le prospectus des FNB BMO avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement composés annuels historiques globaux; ils tiennent compte de l'évolution du prix des parts et du réinvestissement de tous les montants distribués, mais non des commissions ni de l'impôt payable par le porteur de parts, lesquels auraient réduit le rendement. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Pour connaître les risques liés à un placement dans les FNB BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans les prospectus des FNB BMO. Les FNB BMO s'échangent comme des actions, ils peuvent se négocier à escompte à leur valeur liquidative et leur valeur marchande fluctue, ce qui peut augmenter le risque de perte. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées. Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal. BMO Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce sous laquelle BMO Gestion d'actifs inc. et BMO Investissements inc. exercent leurs activités.

^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.